DES AIDES À L'EMPLOI wallonnes et bruxelloises EN CONCURRENCE

Dès ce 1er octobre, les patrons flamands pourront bénéficier d'aides différentes selon le domicile du demandeur d'emploi

Le gouvernement bruxellois a pris ce jeudi un arrêté en troisième lecture concernant le dispositif Activa, un système d'aide aux demandeurs d'emploi de longue durée (12 mois et plus) et qui fait partie de la réforme régionale des aides à l'emploi, laquelle pèse 255 millions d'euros par an. Deux mois plus tôt, c'est le premier volet des aides à l'emploi wallonnes de la désormais ex-ministre de l'Emploi Éliane Tillieux (PS) qui est entré en vigueur. Le point commun avec l'Activa bruxellois et les nouvelles aides wallonnes : un système simplifié et rationalisé, mais aussi la possibilité pour les employeurs des trois Régions du pays d'en bénéficier lors d'un recrutement de demandeur d'emploi.

Un demandeur d'emploi wallon bénéficiera ainsi des aides wallonnes même si son employeur est flamand et basé au nord du pays. Même avantage dans le cas d'un demandeur d'emploi bruxellois avec les aides Activa et d'un patron wallon. En situation de quasi plein-emploi, la Flandre n'a en revanche pas mis un tel dispositif en place.

> *"Notre objectif est d'encourager à une mobilité plus forte entre Régions."*

Grâce à l'aide du syndicat libéral CGSLB, *La DH* a tenté de faire un comparatif des montants maximaux que les employeurs pourraient obtenir selon chaque aide régionale. Une comparaison qui permet déjà de donner une première idée du nouveau paysage des aides à l'emploi, mais qu'il faut prendre avec prudence, l'ensemble des aides n'étant pas répertoriées et les conditions d'attribution n'étant pas toujours similaires. À titre d'exemple, la catégorie "jeunes" en Région bruxelloise va jusqu'à 30 ans, pour seulement 25 ans en Wallonie.

"Oui, pour la première fois, l'aide Activa est liée à la personne et son domicile et non au siège de l'entreprise. L'objectif n'est pas spécialement les entreprises flamandes, mais que les demandeurs d'emploi trouvent un travail, quelle que soit la Région. Mais si une entreprise flamande engage un Bruxellois, elle peut effectivement bénéficier à la fois des réductions de cotisations flamandes et du coût moins élevé de son salaire", explique le cabinet du ministre bruxellois de l'Emploi Didier Gosuin (Défi).

DU CÔTÉ du nouveau ministre wallon de l'Emploi Pierre-Yves Jeholet (MR), on explique que le nouveau système d'aides wallon pourrait encourager certains Wallons à aller travailler au nord du pays. *"Notre objectif est d'encourager à une mobilité plus forte des travailleurs d'une Région à l'autre. Le ministre aurait préféré un autre système que celui approuvé en juillet, c'est-à-dire des réductions de cotisations, mais il laisse le système opérer durant un an et fera ensuite le bilan"*, indique le cabinet du ministre libéral.

QUELQUES EXEMPLES D'AIDES À L'EMPLOI PAR RÉGION

	WALLONIE	BRUXELLES	FLANDRE
JEUNES	Impulse jeune : **14.250€** Impulse insertion : **18.400€**	Contrat d'insertion : **27.000 €** Aide à l'emploi indépendant à définir	Peu qualifié : **9.200€** Moyennement qualifié **8.000€**
PERSONNES ÂGÉES	Impulse +55 ans maximun **1.500 €** par trimestre	Travailleur âgé maximun **1.500€** par trimestre	Travailleur âgé maximun **1.150 €** par trimestre
LONGUE DURÉE	Impulse longue durée : **8.250 €**	Activa maximun **15.900€**	

Source : CGSLB

TAUX DE CHÔMAGE DEPUIS 2013

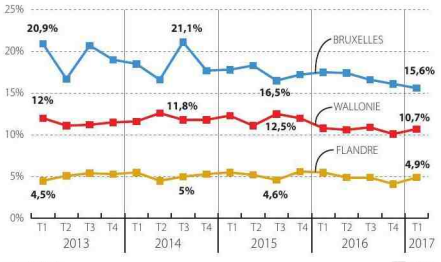

Source : SPF Economie

PM Graphics

Chaque Région définit ses propres groupes cibles afin de mieux combattre le chômage. © SHUTTERSTOCK

Parmi les particularités bruxelloises se trouvent la future prime pour les indépendants, qui devrait soutenir à terme les jeunes demandeurs voulant s'installer comme indépendants, mais aussi également la baisse du salaire de référence maximal pour les travailleurs âgés, note la CGSLB. *"Le gouvernement bruxellois s'était rendu compte qu'une grosse partie de cette aide bénéficiait souvent aux Flamands car ceux-ci ont plus souvent des gros salaires, contrairement au public visé"*, explique la conseillère régionale Justine Scholiers.

J. Th.

1.000 Près de 1.000 Wallons ont été exclus du chômage au 1er semestre 2016 par le Forem.

Un tiers des patrons flamands TIENT COMPTE DES AIDES

Pour les organisations patronales, les aides à l'emploi sont positives mais ne sont pas le premier critère utilisé lors d'un recrutement

"Les employeurs regardent en premier lieu les capacités, la motivation et la personnalité d'un candidat. Cependant, le coût salarial joue également un rôle. Selon une enquête d'Unizo (NdlR : l'association flamande des entrepreneurs)*, il semble que 35 % des employeurs tiennent compte des aides à l'emploi pour certains groupes cibles lorsqu'ils engagent un travailleur plus âgé. Mais savoir quelles sont les aides les plus intéressantes entre régions est difficile. Nous n'avons pas encore fait de comparaison"*, explique Filip Horemans, d'Unizo.

Alors que, après la Wallonie en juillet dernier, la Région bruxelloise va aussi aider des travailleurs sur base notamment de leur lieu de domiciliation, les milieux patronaux expliquent ne pas avoir encore fait de comparaison entre les différentes aides bruxelloises et wallonnes. *"Les groupes cibles sont différents entre Bruxelles et la Wallonie, et ce sont des comparaisons dangereuses. C'est comparer des pommes et des poires. Et puis, les deux premiers critères d'embauche sont la motivation et la formation"*, insiste l'Union des classes moyennes (UCM).

Du côté du Syndicat Neutre pour Indépendants, on pense néanmoins que les nouvelles aides à l'emploi régionales peuvent favoriser la mobilité des travailleurs. *"Depuis juillet, les travailleurs wallons sont devenus beaucoup plus intéressants à embaucher d'un point de vue financier qu'auparavant ! C'est évidemment plus avantageux pour le patron flamand d'engager des Wallons que par le passé"*, se réjouit le secrétaire général wallon Christophe Wambersie.

DU CÔTÉ DE la Fédération des entreprises de Belgique, on explique ne pas avoir d'avis sur les réformes régionales des aides à l'emploi. *"Nous sommes une organisation patronale fédérale. Nous n'avons pas d'aperçu de ces mesures régionales"*, explique son porte-parole.

J. Th.

Les entreprises ne font pas des aides régionales à l'emploi une priorité. © SHUTTERSTOCK

PRÈS D'1,5 MILLIARD D'EUROS de budget par an en Wallonie

Les sommes dédiées aux aides à l'emploi sont élevées mais ne suffisent pas toujours pour permettre à un public fragilisé de trouver du travail

Que ce soit en Région wallonne ou en Région bruxelloise, les aides à l'emploi représentent dans leur globalité des sommes colossales. Au Sud du pays, le montant total, toutes aides confondues, s'élève ainsi à près d'1,5 milliard d'euros par an. Des budgets importants dont les régions ont chacune hérité avec les compétences d'activation des demandeurs d'emploi dans le cadre de la sixième réforme de l'État en 2014. Depuis lors, chaque entité fédérée est en charge de la détermination de ses groupes-cibles, du type d'aides (aides à l'employeur ou au travailleur) et du montant des avantages financiers.

C'est ainsi que la Flandre qui fait face à un manque croissant de main-d'œuvre et au vieillissement de sa population a décidé de supprimer l'aide visant les demandeurs d'emploi de longue durée et de se concentrer surtout sur les travailleurs de plus de 55 ans. Contrairement à la Wallonie et Bruxelles, la Région flamande ne subsidie pas l'embauche de ses habitants ailleurs dans le pays, mais encourage plutôt les entreprises implantées sur son territoire à recruter parmi ses propres groupes cibles.

Du côté wallon et flamand, l'accent est davantage porté sur les jeunes peu qualifiés et les demandeurs d'emploi de longue durée. Il faut dire que si les chiffres officiels du chômage des jeunes sont en diminution constante, passant par exemple dans la capitale de 31,3 % en août 2013 à 23,6 % en août 2017, d'impressionnantes disparités existent d'une entité à l'autre. À titre d'exemple, dans certains quartiers de Molenbeek ou Schaerbeek, situés le long du Canal, le taux de chômage des jeunes dépasse les 40 %.

L'importance du montant d'une aide à l'emploi lors du recrutement d'une personne appartenant à un groupe-cible doit néanmoins être relativisée, comme en témoigne l'échec relatif du contrat d'insertion. D'un montant conséquent (27.000 €), ce CDD offert depuis un an aux jeunes Bruxellois de moins de 25 ans au chômage depuis 18 mois avait été signé moins de 300 fois, 12 mois après son lancement.

AU COURS du premier semestre de mise en œuvre de la mesure, entre juin et décembre 2016, le taux de présence des jeunes aux entretiens en vue du fameux contrat n'était d'ailleurs que de 48 %. *"Ce qui a incontestablement été sous-évalué, c'est que le public éligible est très fragilisé et très loin du marché de l'emploi"*, indiquait récemment dans la presse le ministre bruxellois de l'Emploi Didier Gosuin (Défi).

gopress
Innovating Digital Content

La Dernière Heure Bruxelles 15/09/2017, pages 2 & 3
Tous droits réservés. Réutilisation et reproduction uniquement avec l'autorisation de l'éditeur de La Dernière Heure Bruxelles